

CALENDRIER DÉPÔT DE DOSSIER

Dispositif Démissionnaire

OCTOBRE 2024 à FEVRIER 2025

* <u>Attention</u> : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

Dès enregistrement de votre dossier, un message dans votre espace personnel sera disponible et vous indiquera le statut de votre dossier.



Tout dossier incomplet et/ou non conforme est mis en position irrecevable et la demande est annulée. Il s'agit des dossiers :

- incomplets : rubriques non complétées et/ou pièces manquantes,
- pour lesquels l'éligibilité n'est pas acquise,
- dont l'objectif n'est pas une reconversion professionnelle et / ou une reprise-création d'entreprise.

Délais de dépôt :

	Date limite de dépôt du dossier complet					
Date limite :	29 AOUT	26 SEPTEMBRE	24 OCTOBRE	21 NOVEMBRE	19 DECEMBRE	
	2024	2024	2024	2024	2024	

Commission paritaire d'instruction régionale							
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER			
2024	2024	2024	2025	2025			

NB: En cas de refus de financement de la Commission paritaire d'instruction régionale, vous avez la possibilité de faire une demande de recours auprès de la commission recours depuis votre espace personnel – rubrique « Mes dossiers - loupe – recours » dans un <u>délai de 2 mois suivant la date d'envoi de la notification de la décision</u>.

MAJ: 27/09/2024